

Discours du trône, 2007

Points saillants

- Les **budgets de fonctionnement et de capital** pour 2007-2008 seront présentés le 13 mars 2007.
- Des mesures législatives seront déposées à l'appui des **initiatives du premier jour** du mandat du gouvernement (réduction de 3,8 ¢ le litre de la taxe provinciale sur l'essence ; subventions aux étudiants et étudiantes de première année universitaire ; abolition des exigences quant à la contribution des parents et du conjoint ; retrait du domicile, de l'avoir et des épargnes des personnes âgées du calcul des frais exigés en foyer de soins ; protocole d'entente sur l'assainissement du havre de Saint John).
- Un nouveau **plan en matière d'éducation** sera présenté ; le gouvernement commencera la mise en oeuvre des recommandations du rapport MacKay visant à **améliorer le système scolaire inclusif** ; il ira de l'avant avec une **nouvelle Politique sur les écoles au sein des communautés**, qui améliorera la qualité de l'éducation dans les collectivités tant rurales qu'urbaines.
- Une nouvelle *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* sera déposée afin de tenir compte des réalités courantes en matière d'aide financière aux étudiants.
- Un comité spécial de l'Assemblée législative sera constitué en vue d'examiner **les défis à long terme que pose l'alphabétisation**, et les **programmes communautaires d'apprentissage pour adultes** seront intégrés.
- Le gouvernement étudiera **la faisabilité d'un second réacteur nucléaire à Point Lepreau**, examinera la possibilité d'alimenter en gaz naturel le nord du Nouveau-Brunswick et **prospectera des marchés** au Canada atlantique ainsi que dans les États de la Nouvelle-Angleterre en vue de favoriser la croissance du secteur de l'énergie.
- Une **nouvelle politique énergétique** sera élaborée, et l'actuelle *Loi sur l'électricité* sera révisée afin de s'assurer qu'elle réalise son objet en matière de politique d'intérêt public.
- Un plan complet sera présenté, visant **les défis démographiques** auxquels la province doit faire face.

- Un programme sera présenté cette année afin de **stimuler les investissements en capital** pour le démarrage, l'expansion et la diversification des **petites entreprises** et l'amélioration de leur productivité.
- Une nouvelle *Loi sur les franchises* sera déposée, ainsi que des modifications de la *Loi sur les valeurs mobilières*.
- L'**Initiative pour le nord du Nouveau-Brunswick** sera créée afin d'assurer l'infrastructure nécessaire au développement économique du nord de la province, y compris l'élaboration d'un **nouveau programme d'infrastructure** pour la région du Nord et celle de la Miramichi.
- Le gouvernement fournira une **aide financière stratégique à l'industrie forestière**, dans la mesure où l'industrie peut montrer qu'elle en a besoin, qu'elle a un plan d'affaires ciblé et réaliste et qu'elle est prête à faire un investissement financier important.
- Le **système actuel de tirage des permis de chasse à l'orignal** sera modifié ce printemps afin d'améliorer les chances des personnes qui n'ont pas réussi à obtenir un permis de chasse à l'orignal au fil de nombreuses années.
- Le **Sommet des pêches du Nouveau-Brunswick** sera organisé afin d'aider les pêcheurs et les transformateurs de poissons et fruits de mer de la province à relever les défis qui se posent à l'industrie ainsi qu'à profiter des occasions à saisir.
- La *Loi sur le développement du tourisme* sera révisée à la suite de vastes consultations auprès de l'industrie du tourisme, et le gouvernement a comme engagement de collaborer avec l'industrie pour que le Nouveau-Brunswick demeure une destination prisée.
- Le gouvernement sollicitera la collaboration et le partenariat du gouvernement fédéral afin d'**améliorer d'autres routes qui font partie du réseau routier national, y compris les routes 1, 7, 8, 11 et 17**, et il prendra pendant son mandat des mesures importantes pour répondre aux besoins en infrastructure routière des régions rurales du Nouveau-Brunswick.

- Un document énonçant une **stratégie néo-brunswickoise de transport intelligent** sera publié et exposera la position du Nouveau-Brunswick quant à l'élaboration et l'application de nouvelles technologies dans le secteur des transports de la province.
- Des modifications de la *Loi sur les véhicules à moteur* seront déposées en vue de permettre aux responsables de l'application des lois de **sevir contre la conduite avec facultés affaiblies**. D'autres mesures seront présentées afin de réduire les excès de vitesse, d'augmenter le port de la ceinture de sécurité et de renforcer la sécurité des enfants à bord de véhicules.
- Des changements seront apportés à la *Loi sur les véhicules hors route*, axés sur l'âge minimal de conduite, les exigences en matière de formation ainsi que la sensibilisation et l'information du public.
- Une révision des **mesures législatives sur l'accès à l'information**, y compris celles qui portent sur les renseignements personnels dans les domaines de la santé et de l'utilisation de la technologie des dossiers de santé électroniques, sera entreprise.
- **Vingt nouveaux postes en assistance juridique** seront pourvus, dont les titulaires assumeront des tâches liées à la préparation de documents de procédure actuellement assumées par les travailleuses sociales et travailleurs sociaux. Ainsi, ceux-ci pourront se concentrer davantage sur la prévention et sur les interventions thérapeutiques cliniques.
- Le gouvernement instaurera un **modèle de médiation** qui deviendra la principale forme de résolution des différends en matière de protection de l'enfance et amorcera l'élaboration d'un nouveau **modèle d'intervention multidimensionnelle axé sur la prévention**.
- La **Société d'habitation du Nouveau-Brunswick** sera rétablie en tant qu'organisme d'habitation fort et proactif afin de répondre aux besoins en matière d'habitation dans les régions rurales et les centres urbains du Nouveau-Brunswick.
- La *Loi sur les assurances* sera modifiée afin d'habiliter les conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick à continuer de profiter de tarifs d'assurance raisonnables et de polices d'assurance équitables.

- Un **forum à l'intention des personnes handicapées** aura lieu en mai 2007.
- Un nouveau **Comité spécial du mieux-être** sera constitué, ainsi qu'un **Comité du premier ministre sur la santé des familles**, afin de mener avec les gens du Nouveau-Brunswick un dialogue continu sur des choix de modes de vie sains.
- Une **Stratégie de santé rurale** sera établie **pour la province** afin d'améliorer l'accès aux services dans les régions rurales. Les collectivités, les fournisseurs de soins de santé et d'autres groupes clés participeront à l'élaboration de la stratégie.
- Les services d'ambulance seront regroupés en un **seul système d'ambulance provincial intégré** qui répondra aux normes internationales. Des postes de **personnel infirmier praticien en soins de santé primaires** seront créés dans toutes les régions de la santé du Nouveau-Brunswick.
- Des modifications de la *Loi sur la santé publique* seront proclamées en vue de mieux protéger la santé de la population et de rendre plus souple le système de santé publique. Une démarche progressive pour **faciliter l'accès des diabétiques** aux médicaments, aux fournitures et aux instruments nécessaires sera mise sur pied.
- Un **Programme de contrôle des ordonnances** pour le Nouveau-Brunswick sera établi afin d'aider à prendre des décisions quant aux soins aux malades et à favoriser la meilleure prescription et la meilleure utilisation des médicaments visés.
- Le gouvernement **abordera les besoins en matière de prestation des soins de santé dans les collectivités francophones**, particulièrement dans la Péninsule acadienne. La **planification à long terme** sera adoptée pour les ressources humaines du secteur de la santé, ainsi que pour les investissements en capital et en technologies.
- Des modifications seront apportées à la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* pour permettre à Services Nouveau-Brunswick de percevoir des paiements volontaires d'amendes imposées par voie de billets de contravention pour des infractions provinciales.
- Un **examen complet de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail** sera entrepris.

- Une **stratégie de développement de l'industrie culturelle** sera élaborée, qui comprendra un plan détaillé visant la croissance de ce secteur, et une **Politique du livre** sera mise en oeuvre.
- Un **plan d'action sur le changement climatique** sera présenté et balisera la réduction des émissions de gaz à effet de serre et exposera des stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique.
- Après réception des résultats de l'étude d'impact sur l'environnement, le gouvernement choisira la meilleure option pour **l'assainissement de la rivière Petitcodiac**.
- Une nouvelle relation s'établit avec les **collectivités des Premières nations du Nouveau-Brunswick**. Un processus sera amorcé en vue d'**éliminer la ligne Ganong**, ligne arbitraire pour séparer les peuples mi'kmaq et malécite, de désigner le **24 septembre jour du Traité** et de collaborer avec le gouvernement fédéral et les Premières nations en vue de créer une **tribune bilatérale et tripartite**.